



Tarifs

Tarifs mensuels sur 10 mois	Externe	Demi-pensionnaire	Interne
4 ^{ème}	70 €	147 €	253 €
3 ^{ème}	70 €	147 €	253 €
CAP 1	70 €	140 €	253 €
CAP 2	70 €	140 €	253 €
2 ^{nde} Bac Pro	70 €	142 €	259 €
1 ^{ère} Bac Pro	70 €	138 €	246 €
Term Bac Pro	70 €	138 €	246 €

Le tarif forfaitaire mensuel inclut :

- Les cotisations aux organismes de l'enseignement privé
- Les cotisations d'assurances MSA
- Les sorties techniques, sorties et visites pédagogiques
- Les fournitures pédagogiques

Les tarifs ci-dessus tiennent compte des absences pour les périodes de stage, et semaines d'action pro (il ne peut donc y avoir de réduction pour ces absences).

Rappel du Règlement intérieur :

Le calcul des frais scolaires (Demi Pensionnaire, Interne) est forfaitaire, sur la base de cinq jours semaine. Des remises d'ordre peuvent être accordées aux familles lorsque l'absence de l'élève dûment justifiée par un certificat médical est égale ou supérieure à deux semaines. **Les périodes de stage sont déjà déduites des frais de restauration et d'hébergement.**

Les responsables légaux s'engagent à régler le montant de la pension ou demi-pension ainsi que la valeur des pertes ou dégradations de matériel ou d'installation de l'établissement.

Aucune remise ne sera consentie pour absence, notamment les mercredis midi et soir.

Livres : - Pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}, l'achat et la location des livres et fichiers sont inclus dans les frais
- Pour les autres classes : pour l'achat ou la location des livres, les élèves bénéficient d'une aide du Conseil Régional de 20 € sous forme de subvention versée à l'établissement.
- Pour toutes les classes : pour la location des livres, une caution de 100 € par élève est demandée, elle sera restituée en fin d'année, lorsque l'élève aura rendu tous ses livres en bon état. Le chèque est à joindre au dossier d'inscription (**merci de ne pas le dater**)

Internat : Pour les élèves internes, il est demandé une caution de 300 €, elle sera restituée en fin d'année après l'état des lieux. Le chèque est à joindre au dossier (**merci de ne pas le dater**)

Tenues TP : Pour les CAP 1 et les 2^{ndes} BAC PRO SAPAT, un règlement **de 25 €**, en plus des tarifs ci-dessus, sera demandé aux familles pour l'achat de la tenue TP. C'est le lycée qui se charge de la commande des tenues.

Facturation et règlement des frais

Une facturation des frais est envoyée en Novembre. Il s'agit d'une facture annuelle. Des factures de régularisations, notamment pour les bourses, sont établies en janvier, avril et juin.

Deux modes de paiement sont proposés :

- 1) **Le prélèvement automatique** mensuel en 10 fois (**Formule conseillée**)
Le 25 de chaque mois de septembre à juin, ou le 5 de chaque mois d'octobre à juillet.
Il n'entraîne aucun frais supplémentaire.

En cas de rejets de prélèvements, ceux-ci seront ajoutés au dernier prélèvement. Aussi pensez à régulariser chaque rejet dans le mois.

Pour les familles présentes dans l'établissement en 2020/2021

Le prélèvement automatique continuera pour les familles qui ont fait ce choix l'an dernier, sauf avis contraire exprimé avant la rentrée (par l'intermédiaire de l'engagement financier joint au dossier d'inscription). Dans ce cas, et s'il n'y a pas de changement de coordonnées bancaires, le mandat n'est pas à compléter. **CEPENDANT**, il est impératif de compléter la partie « ENGAGEMENT FINANCIER »

2) Le règlement par chèque

Il est possible de régler par chèque mensuellement ou trimestriellement.

En cas de règlement mensuel, le chèque de la première mensualité est à joindre au dossier (le chèque ne sera encaissé qu'à partir de la mi-septembre)

En cas de règlement trimestriel, un acompte (égal à 2 mensualités) est à verser au moment de l'inscription (le chèque ne sera encaissé qu'à partir de la mi-septembre) :

règlement trimestriel	Règlement à l'inscription			Règlement novembre 2020			Règlement Janvier 2021			Règlement Avril 2021		
	Externe	DP	Interne	Externe	DP	Interne	Externe	DP	Interne	Externe	DP	Interne
4 ^{ème}	140 €	294 €	506 €	140 €	294 €	506 €	210 €	441 €	759 €	210 €	441 €	759 €
3 ^{ème}	140 €	294 €	506 €	140 €	294 €	506 €	210 €	441 €	759 €	210 €	441 €	759 €
CAP 1	140 €	280 €	506 €	140 €	280 €	506 €	210 €	420 €	759 €	210 €	420 €	759 €
CAP 2	140 €	280 €	506 €	140 €	280 €	506 €	210 €	420 €	759 €	210 €	420 €	759 €
2 nd Bac Pro	140 €	284 €	518 €	140 €	284 €	518 €	210 €	426 €	777 €	210 €	426 €	777 €
1 ^{ère} Bac Pro	140 €	276 €	492 €	140 €	276 €	492 €	210 €	414 €	738 €	210 €	414 €	738 €
Ter Bac Pro	140 €	276 €	492 €	140 €	276 €	492 €	210 €	414 €	738 €	210 €	414 €	738 €

Les chèques sont à libeller à l'ordre du **LEAP du Restmeur**

Pour éviter toute erreur, veuillez indiquer au dos du chèque le nom, le prénom et la classe de l'élève.

Modification de régime en cours d'année

Concerne tous les régimes : externe, ½ pensionnaire, pensionnaire

Rappel du règlement intérieur :

Le régime des élèves, (Externe, Demi-Pensionnaire, Interne), est enregistré lors de l'inscription. Le changement de régime, sauf cas exceptionnel (cas médical, déménagement, modification de la structure familiale), ne peut se faire qu'en fin de trimestre et doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au chef d'établissement avant la fin du trimestre précédent.

A noter que pour les élèves boursiers, tout changement de régime entraîne un nouvel examen du dossier de bourses.

Absences et départ en cours d'année

En cas d'absence pour maladie, dûment justifiée, de 15 jours et plus, il sera accordé une remise du prix coûtant du repas, sur demande écrite et présentation de **justificatifs médicaux**.

Tout départ en cours d'année doit être justifié par écrit par le responsable de l'élève.

En cas de départ, les frais facturés sont proportionnels aux nombres de semaines de présences. Il en est de même pour les bourses.